

quables de 5.9 p. 100 et de 6.7 p. 100 observées en 1971 et en 1972 respectivement.

Le ministre ajoutait que la forte croissance du revenu personnel de l'an dernier était attribuable à un ensemble de facteurs, soit une augmentation sans précédent du nombre de Canadiens employés de façon productive, l'accroissement considérable des revenus agricoles, la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers prévue dans le budget, et équivalant à 12 ou 13 p. 100, un relèvement des prestations sociales, notamment au titre des pensions de sécurité de la vieillesse, des allocations familiales et autres allocations de sécurité sociale.

● (1730)

Le ministre poursuivait en disant que cette progression de 6.8 p. 100 du revenu personnel disponible réel par tête, l'an dernier, au Canada a été encore une fois de moitié supérieure à celle des États-Unis. Depuis 1970, le revenu disponible réel moyen des Canadiens s'est accru de 21 p. 100 soit près de deux fois plus que celui des Américains.

C'est donc dire que l'inflation ne touche pas tout le monde. L'inflation touche certains citoyens, particulièrement ceux qui touchent des revenus fixes. Aussi, ne puis-je être d'accord sur la motion du député de Champlain qui prétend qu'un revenu minimum garanti pourrait aider à combattre l'inflation. Au contraire, j'ai l'impression que si le gouvernement agissait ainsi, il mettrait de l'argent dans les mains de citoyens qui n'en ont pas besoin et qui bénéficient déjà de la hausse simultanée des prix et des revenus.

Enfin, j'aimerais répondre plus directement à l'accusation que contient cette motion, à savoir que le gouvernement n'a rien fait pour combattre efficacement l'inflation. Au contraire, le gouvernement a pris dans le passé, soit en 1973, de nombreuses mesures pour combattre l'inflation. Et ce qui est encore plus important, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement compte faire encore plus cette année. Le discours du trône qui nous était livré au début de cette session, montrait que le gouvernement allait consacrer le plus clair de ses efforts cette année à combattre l'inflation.

Quels sont les plans du gouvernement pour 1974 en ce qui concerne l'inflation? Précisons tout d'abord, et c'est bien connu, que le gouvernement se préoccupe du problème de l'inflation, et qu'il ne croit pas qu'il y ait lieu de recourir à un système de contrôle général. Le gouvernement reconnaît le fait que notre économie dépend dans une large mesure de nos relations commerciales avec les autres pays. C'est pourquoi l'inflation provoquée dans le monde entier par certains phénomènes ne nous épargne pas.

Toutefois, le gouvernement reconnaît pleinement qu'il existe au Canada de nombreux moyens de combattre l'inflation, moyens beaucoup plus efficaces que le revenu minimum garanti dont on nous parle dans la motion.

Les programmes de notre gouvernement destinés à lutter contre l'inflation se divisent, en fait, en trois parties bien distinctes. Tout d'abord, dans le discours du trône nous avons mentionné des projets qui visent à protéger les citoyens, particulièrement ceux qui ont des revenus faibles ou fixes. Nous proposons aussi des mesures qui visent à empêcher l'augmentation des prix dans certains secteurs particuliers. Nous nous proposons aussi, chose très importante, de nous attaquer aux problèmes qui sont à l'origine des pénuries, en encourageant l'offre, c'est-à-dire en stimulant la production. Le gouvernement préfère un système comme celui-ci, comme d'ailleurs nous l'avons utilisé au cours des derniers mois, savoir des mesures sélectives

Revenu minimum garanti

appliquées de façon différente et à divers moments, selon les circonstances, à des marchandises et à des services choisis.

Ceci assure un système souple et approprié dans une société qui veut orienter son économie de la façon la plus efficace possible. Le gouvernement a récemment appliqué des mesures sélectives de ce genre dont je parlerai tantôt. Nous n'hésiterons pas, cependant, à utiliser d'autres mesures déflationnistes au besoin. Et comme le mentionnait précédemment à la Chambre le très honorable premier ministre (M. Trudeau): «Nous n'hésiterons pas à nous attaquer aux «magnats» du marché pour protéger le consommateur canadien».

Une des pierres angulaires du programme de lutte contre l'inflation que nous entreprenons en 1974 et qui fait suite aux mesures que nous avons prises l'an dernier c'est la stimulation de la production, particulièrement dans le domaine des denrées alimentaires. Parce que celles-ci constituent l'une des composantes les plus importantes de l'indice des prix au Canada et que leur pénurie dans le reste du monde comme au Canada est une des principales causes de l'inflation, le gouvernement a récemment exposé, dans le discours du trône, une politique alimentaire qui encourage les producteurs canadiens à produire davantage, ce qui aura pour effet de ralentir la montée des prix. Il s'agit là, bien entendu, d'un mécanisme à moyen et à long termes, mais le gouvernement a également pris certaines mesures pour l'immédiat.

J'aimerais particulièrement parler de certaines mesures que le gouvernement a déjà adoptées l'an dernier et auxquelles il a encore recours actuellement, de façon à indiquer clairement que le blâme qui est jeté sur le gouvernement par la présente motion n'est nullement fondé.

L'an dernier, le gouvernement a d'abord créé un comité chargé d'enquêter sur les tendances des prix des produits de l'alimentation, et c'est le 23 janvier 1973, à la Chambre, qu'on approuvait la création de ce comité. Par la suite, le gouvernement a établi une commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui remplaçait en fait un comité de la Chambre des communes.

J'aimerais ici souligner les mesures beaucoup plus précises, soit des mesures sélectives, qui s'inscrivent dans notre programme de lutte contre l'inflation et que le gouvernement a prises l'an dernier pour lutter contre l'augmentation du prix de certaines denrées, particulièrement des denrées alimentaires.

Dans le domaine du commerce de la viande, le gouvernement imposait en août 1973 des restrictions à l'exportation du bœuf et du porc. Il s'en est suivi que la vente des viandes canadiennes sur le marché américain, où les prix étaient plus élevés à cause d'une réduction de la production occasionnée par le contrôle des prix et des salaires, fut interdite dans une large mesure. Pour un certain temps cette initiative a empêché le prix de la viande de monter au Canada.

Dans le domaine du lait, qui est une autre denrée essentielle, le gouvernement annonçait en septembre dernier qu'il accorderait à l'égard du lait en poudre, une subvention de 20c. la livre, ce qui a entraîné une réduction de 14.3 p. 100 du prix de ce produit. Il annonçait également l'octroi d'une subvention de 5c. pour le lait liquide, ce qui a empêché, ou tout au moins ralenti les hausses subséquentes du prix du lait nature. Ce régime, il faut le dire, est encore en vigueur.

Dans le domaine du pain également, je dirai qu'en septembre le gouvernement mettait sur pied un régime de